

GRAND PARIS EXPRESS

LE MÉTRO DU GRAND PARIS

LIGNE 15 | SUD

LETTRE D'INFO // GARE SAINT-MAUR – CRÉTEIL
N°1 – FÉVRIER 2016 // NOUS PRÉPARONS LE CHANTIER DU MÉTRO

L'ACTU DES TRAVAUX DANS VOTRE QUARTIER



À Saint-Maur-des-Fossés, à proximité immédiate de l'actuelle gare de RER A, les premiers travaux préparatoires à la construction de la gare Saint-Maur – Créteil du Grand Paris Express démarrent.

Dès à présent, des interventions vont se succéder pour dévier les réseaux souterrains situés sous et à proximité de votre future gare. Ces premiers travaux concernent le déplacement des réseaux de la ville.

La présente lettre d'information détaille les travaux qui se dérouleront près de chez vous et leurs incidences sur votre quotidien : emplacement des zones de chantier, modifications provisoires de circulation automobile et piétonne...

D'autres numéros suivront chaque étape clé du projet.

Bonne lecture

L'équipe projet de la ligne 15 Sud

En savoir plus sur les travaux
www.societedugrandparis.fr/travaux

UN AGENT DE PROXIMITÉ À VOTRE ÉCOUTE

La Société du Grand Paris a déployé quatre agents de proximité sur les territoires de la ligne 15 Sud. Pour la gare Saint-Maur – Créteil, Wilson Cadignan assure cette fonction. Il accompagne les riverains pendant toute la durée des travaux en mettant tout en œuvre pour répondre à leurs questions et faciliter leur quotidien.

Ses missions

- Aller à la rencontre des riverains, usagers, commerçants et acteurs des chantiers pour les informer de l'avancée des travaux.
- Apporter des réponses aux questions posées et orienter vers le bon interlocuteur selon le type de question.
- Assurer des permanences sur site, par téléphone et par mail.
- Veiller au respect des règles de bonne tenue des chantiers (propreté, respect des horaires de chantier, communication sur site...).
- Participer aux réunions publiques, aux visites et réunions de chantier.
- Assurer la remontée d'information vers la Société du Grand Paris.

Pour le contacter

Wilson Cadignan, Société du Grand Paris
07 62 02 02 64
travaux@societedugrandparis.fr

BON À SAVOIR

Des engagements pris pour encadrer les travaux

Les travaux préparatoires investissent l'espace public et peuvent, selon la nature du chantier, engendrer des perturbations. Pour les réduire au maximum, les principaux concessionnaires de service public et la Société du Grand Paris ont formalisé une charte des travaux préparatoires en six engagements.

#1 **Garantir la sécurité de tous**

#2 **Coordonner les interventions pour assurer un enchaînement optimal des opérations**

#3 **Limiter les nuisances des chantiers sur leur environnement**

#4 **Informers tous les publics riverains des impacts des travaux sur leur vie quotidienne**

#5 **Adopter une charte éditoriale et graphique pour favoriser la lisibilité des travaux**

#6 **Transmettre toutes les informations nécessaires à la Société du Grand Paris pour la bonne communication d'ensemble**

AU QUOTIDIEN MODE D'EMPLOI

Les travaux préparatoires de la ligne 15 Sud démarrent près de chez vous.

Devant, le parvis de la gare RER A de Saint-Maur – Créteil, rue Bobillot, palissades, plots et panneaux d'information annoncent les premiers chantiers du Grand Paris Express.

Le plan ci-contre vous présente, les travaux qui se dérouleront de début mars à fin avril 2016.

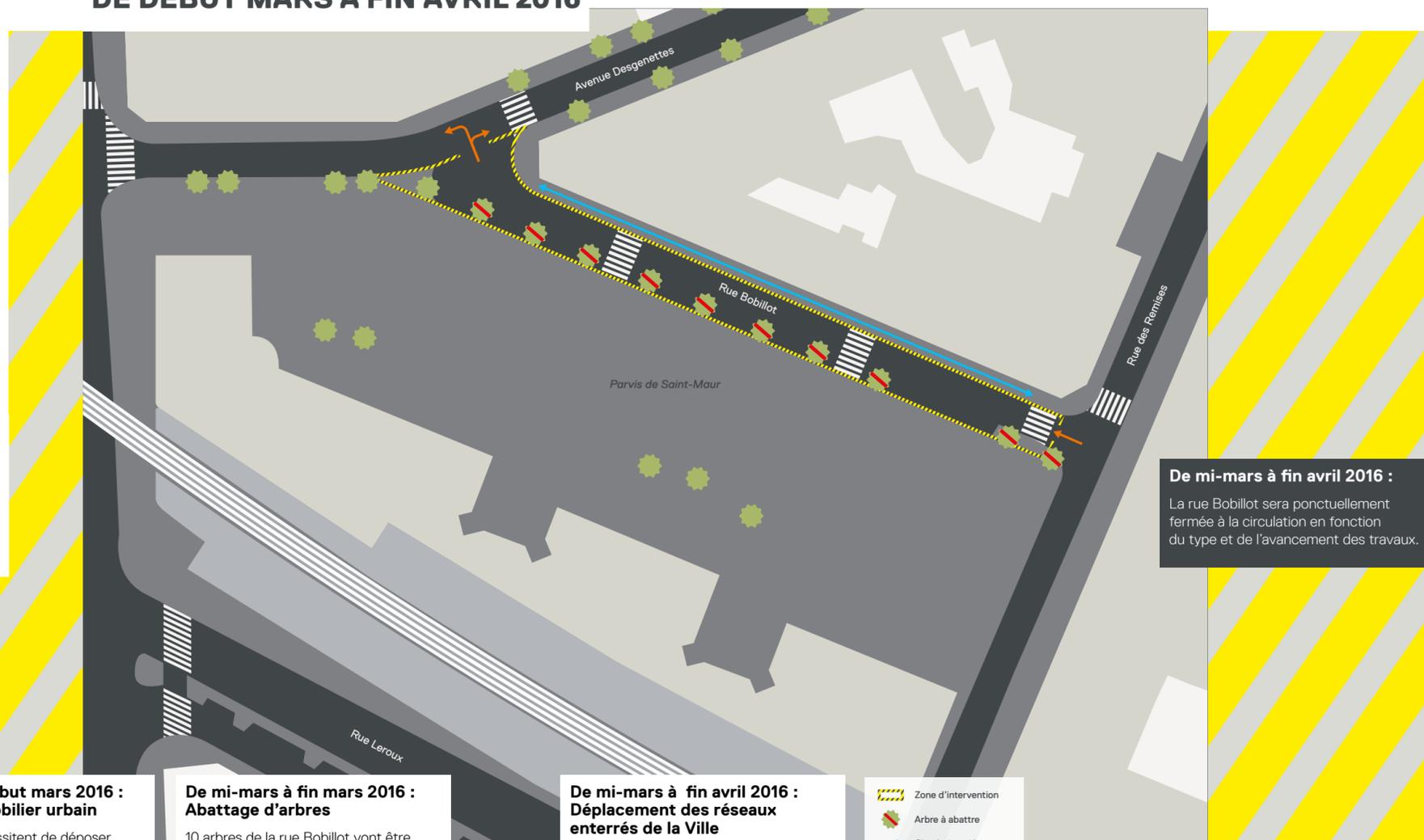
Rue Bobillot : libérer la future zone de chantier

Pour permettre aux entreprises d'accéder à leurs réseaux enterrés, il est nécessaire de supprimer le stationnement en épi, de déposer le mobilier urbain, de passer en aérien l'éclairage public et d'abattre les arbres rue Bobillot.

Nouvel emplacement du marché de Saint-Maur – Créteil

À partir du 8 mars 2016, le marché de Saint-Maur – Créteil qui prend place les mardis et vendredis matins sur le parvis de la gare, est déplacé à compter du 8 mars 2016, sur le trottoir de la rue du Pont-de-Créteil (RD 86), entre l'avenue Noël et la rue Traversière.

DE DÉBUT MARS À FIN AVRIL 2016



À partir de début mars 2016 : dépose du mobilier urbain

Les travaux nécessitent de déposer le mobilier urbain (bancs, jardinières, poubelles...) le long de la rue Bobillot à partir de début mars 2016. Celui-ci sera remplacé à l'issue des travaux de génie civil de la gare.

De mi-mars à fin mars 2016 : Abattage d'arbres

10 arbres de la rue Bobillot vont être abattus à partir de mi-mars 2016 sur une durée d'environ 10 jours. La coupe est prévue en hiver afin d'éviter la période de nidification des oiseaux. Ces arbres seront recyclés en bois de chauffage et en compost.

De mi-mars à fin avril 2016 : Déplacement des réseaux enterrés de la Ville

Une fois la zone de chantier libérée, la Ville de Saint-Maur intervient rue Bobillot pour déplacer ses réseaux de récupération de l'eau de pluie et créer une chaussée provisoire à l'ancien emplacement des places de stationnement en épi. Pendant cette période, les circulations piétonnes seront maintenues et les commerçants resteront ouverts.

- Zone d'intervention
- Arbre à abattre
- Circulation piétonne
- Circulation automobile

De mi-mars à fin avril 2016 :

La rue Bobillot sera ponctuellement fermée à la circulation en fonction du type et de l'avancement des travaux.

LA DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉE PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (CCI)

La CCI, la Société du Grand Paris et les communes concernées par le chantier du Grand Paris Express accompagnent les entreprises et les commerces durant toute la phase de travaux.

Ainsi, en complément des procédures d'indemnisation, la CCI met en place des dispositifs collectifs et individuels d'accompagnement et de soutien pour les commerces dont l'activité est fragilisée par le chantier.

Un observatoire de la vie économique locale

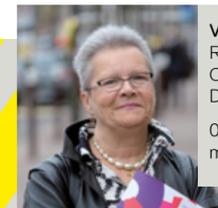
Il aura pour mission d'identifier et de mesurer les risques réels des travaux sur les activités des commerçants et artisans situés dans le périmètre du chantier. Pour cela, tous les 6 mois un questionnaire à remplir sera transmis aux professionnels, dont les éléments resteront confidentiels au sein de la CCI. Une fois les situations délicates identifiées, un accompagnement individuel sera proposé.

Un dispositif personnalisé

La CCI et la Société du Grand Paris veillent à la prise en compte des activités des commerces et entreprises pour réduire au mieux les effets liés aux chantiers et aux travaux (hauteur des palissades, emplacement des matériels, traversées, stationnements, signalétique...).

La relation avec les créanciers et fournisseurs (bailleurs, RSI, URSSAF, services fiscaux...) est au centre du travail de la CCI : des médiations sont déjà en cours pour reporter, suspendre ou exonérer certaines charges afin de mieux traverser cette période.

Afin de pallier les éventuelles difficultés rencontrées (baisse de fréquentation ou réduction de l'activité), un accompagnement individuel ou collectif sera mis en place à travers différentes opérations et animations commerciales.



Véronique Béguel
Responsable du service commerce,
Chambre de Commerce et d'Industrie
Départementale du Val-de-Marne
01 49 56 56 57
missionligne15@cci-paris-idf.fr

UN DISPOSITIF SPÉCIFIQUE POUR LES PROFESSIONNELS

L'arrivée du Grand Paris Express constituera un atout indéniable pour les professionnels des villes concernées par la mise en service de la ligne 15 Sud. Toutefois, pendant la période des travaux, leur activité peut être affectée. La Société du Grand Paris a donc décidé de mettre en place un dispositif d'indemnisation à destination des acteurs économiques impactés par la réalisation de ce nouveau mode de transport. Une commission d'indemnisation amiable a été constituée afin d'examiner les demandes d'indemnisation.

Quel est le rôle de la commission d'indemnisation amiable ?

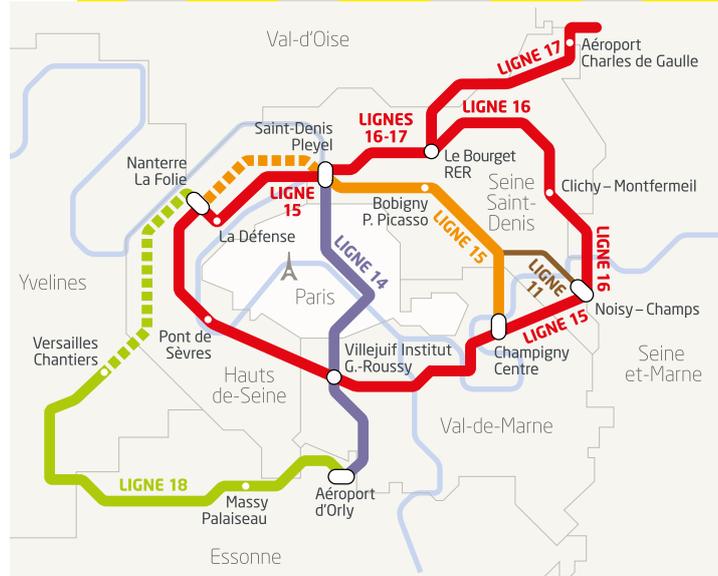
La commission d'indemnisation amiable examine les préjudices économiques liés aux travaux du Grand Paris Express. Elle a pour rôle d'instruire les dossiers de demande, d'émettre un avis et de proposer au maître d'ouvrage une indemnisation des préjudices subis. C'est ensuite le directeur de la Société du Grand Paris qui prend la décision ou non d'indemniser le demandeur.

Téléchargement du dossier d'indemnisation à l'adresse suivante :
www.societedugrandparis.fr/professionnels-riverains

LE GRAND PARIS EXPRESS

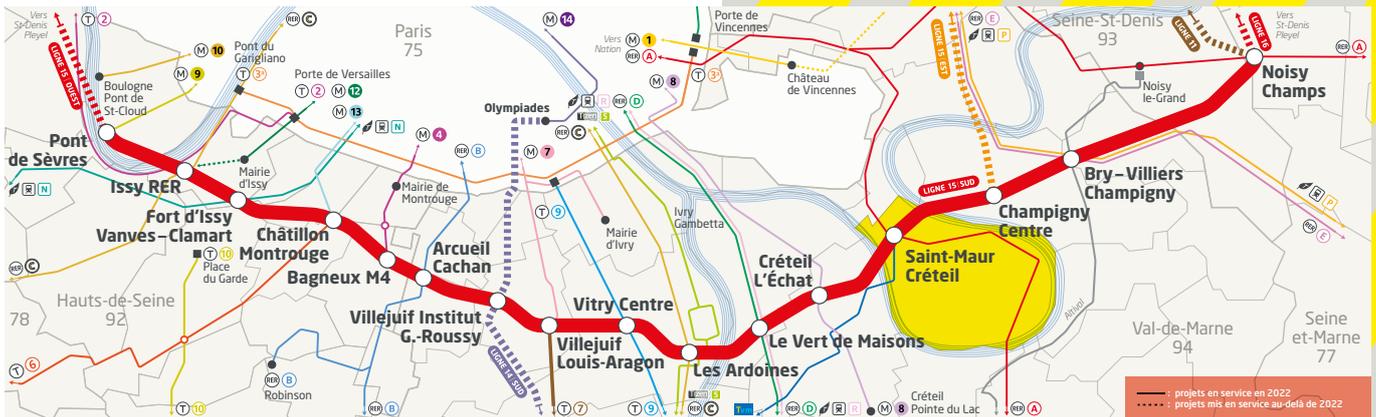
Avec la création de **200 km de lignes de métro automatique** et la construction de **68 nouvelles gares**, le Grand Paris Express reliera les grands pôles économiques d'Île-de-France, ses trois aéroports et ses gares TGV. Trois gares seront également réalisées dans le cadre du prolongement de la ligne 11.

La ligne 15 Sud sera la première à être mise en service. Elle reliera Pont de Sèvres à Noisy – Champs.



La Société du Grand Paris est chargée de la conception et de la réalisation du nouveau métro automatique, très majoritairement souterrain, qui reliera les banlieues entre elles et à la capitale.

LA LIGNE 15 SUD



La ligne 15 Sud en chiffres

Plus d' **1 million** d'habitants concernés

22 communes desservies dans 4 départements

33 km de tracé en souterrain

16 gares en correspondance avec le RER, le Transilien, le métro ou le tramway

Un investissement de **5,3 milliards** d'euros

Mise en service prévue en **2022**

Pour la gare Saint-Maur – Créteil

À terme, chaque jour **45 000 voyageurs** environ fréquenteront la gare Saint-Maur – Créteil

26 000 c'est le nombre d'habitants dans un rayon de 1 km autour de la gare de Saint-Maur – Créteil

51 mètres de profondeur des quais de la gare

Saint-Maur – Créteil
↕
Villejuif Louis-Aragon
11 minutes
contre 46 minutes aujourd'hui

Saint-Maur – Créteil
↕
Issy RER
24 minutes
contre 1h05 aujourd'hui

Saint-Maur – Créteil
↕
Chelles
17 minutes
contre 1h04 aujourd'hui